

## Réunion citoyenne du 3 décembre 2016

Gérard proteste contre la censure de son courrier des lecteurs qui concernait Linky. Malgré ce qui était prévu dans les Échos de Vaour de juin 2016, il n'a pas eu de demande de la part du conseil municipal pour avoir son accord de raccourcir ou de reporter son courrier. Il y a une nouvelle règle pour les courriers des lecteurs, ils ne doivent pas dépasser 1400 signes. Le courrier des lecteurs qui est paru dépassait largement les 1400 signes, il est vrai qu'il contenait un message essentiel « tout élu doit être respecté » ce qui veut aussi dire « qui n'est pas élu ne doit pas être respecté. Il a simplement reçu un mail de Pascal disant que son courrier des lecteurs était trop long et qu'il paraîtrait dans le prochain numéro des Échos de Vaour.

Pascal dit qu'il a pris cette décision pour que les Échos de Vaour ne dépasse pas 12 pages, que c'est le courrier des lecteurs qui est arrivé le premier qui a été publié, et qu'il y aura une information du SDET .

Léonore informe que sa rubrique n'a pas été publiée, pas plus un article sur les déchets, et qu'un des ses articles dans un précédent numéro avait été coupé et qu'il avait perdu son sens. Elle demande que la commission discute du nombre de page des Échos de Vaour. Doug parle du coût et évoque la possibilité de l'envoyer par mail, suggestion déjà faite qui n'a pas été décidée. Catherine B dit que la pièce jointe serait trop lourde et que les gens ne lisent plus quand c'est trop long.

Djamila n'accepte pas que l'on parle de censure parce que le conseil municipal n'a pas eu avant sa parution le courrier sur Linky.

### **LINKY**

Une observation générale, il faut se méfier des informations sur internet et les vérifier.

Nathalie expose les risques de Linky :

⌘ augmentation de la facture d'électricité

⌘ incendie

⌘ rayonnements électromagnétiques dans toute la maison

⌘ transmission en permanence des informations au compteur

Valérie dit qu'en Allemagne ils les enlèvent partout. Pascal dit avoir reçu de Jean-François Gaschi un mail très clair sur le Linky qui dit que le plus dangereux est le contrôle que le compteur Linky permet. Selon Pascal, le flicage n'est pas individuel, Gérard précise que les données sont rendues anonymes pour le traitement statistique mais qu'il suffit d'une décision du gouvernement pour qu'elles ne le soient plus, compte tenu du climat actuel.

Pour refuser le compteur Linky, il faut faire une lettre recommandée avec accusé de réception à ENEDIS, et une lettre recommandée avec accusé de réception au maire de la commune. Nathalie dit avoir fait ce courrier à ENEDIS qui lui a répondu ne pas être concerné. Elle précise que son compteur est à l'intérieur de sa maison et qu'ils ne pourront pas installer le compteur si elle ne le veut pas, elle précise que les installateurs remplacent parfois le compteur si il est à l'extérieur sans demander l'accord. Il y a des dispositifs pour protéger le compteur si il est à l'extérieur.

Le conseil municipal a discuté de ce compteur. Les élus considèrent qu'ils ne peuvent pas prendre une décision à la place des habitants. Le principe d'une réunion d'information est retenu.

## **BATIMENTS DE LA COMMUNE**

Djamila rappelle qu'il y a une commission dont plusieurs membres sont présents, que c'est une commission ouverte à laquelle chacun peut participer. La commission se fait aider par l'ADIL. Elle expose la situation : la commune loue 17 endroits, des logements, l'épicerie, le cabinet médical, le local du taxi. La manière dont la commune gère ses bâtiments n'est pas satisfaisante. Il manque d'argent pour faire les travaux qui sont nécessaires. La commune a des emprunts à rembourser pour un montant annuel de 16 474 €. Et la commune n'a pas de capacité d'emprunts parce que le montant des loyers n'est pas pris en compte dans le calcul. Des emprunts restent à rembourser y compris sur les immeubles qui ont été vendus. La commune ne peut pas bénéficier d'aides financières pour la rénovation des logements sociaux.

Pascal précise que la commune peut quand même dégager sur son budget de fonctionnement de quoi faire quelques projets comme l'achat de la gendarmerie, et quelques petites choses.

Le gros point noir est l'épicerie. Il y a un emprunt qui coûte 3 117 € par an jusqu'en 2026, et il y a des travaux de réparation à faire, notamment sur la toiture.

Catherine D constate que certains logements sont dans dans un état inacceptable, et qu'il est inacceptable d'avoir des appartements vides derrière la gendarmerie. Si beaucoup de logements de la Cité du Lac sont en mauvais état, souvent ceux qui y habitent ne veulent pas les quitter, certains n'acceptent de louer que si le logement est à la Cité du Lac. Mo dit qu'il a été très heureux quand il y habitait, et qu'à l'époque de sa construction c'était moderne et propre.

Deux appartements de la Cité du Lac vont être rénovés, pour en faire un T5, par le PACT qui va financer les travaux et percevoir les loyers pendant 39 ans. Il reviendra ensuite à la commune.

Il semble inutile de vouloir vendre des immeubles appartenant à la commune, les prix sur Vaour sont très bas en ce moment. La vente aurait pour conséquence de ne plus avoir à supporter le coût des réparations. La vente pour l'euro symbolique des logements de la Cité du Lac aurait comme intérêt que les particuliers pourrait bénéficier des aides à la rénovation.

## **DIVERS**

### ***DECORATION DE NOËL.***

Il est temps de s'en occuper. La demande de couper des arbres sera faite dès lundi. Nicole dit qu'elle vient bien participer à la décoration dans la semaine qui vient mais qu'elle n'est disponible que le jeudi 8. La commission aménagement pourrait se réunir dès la semaine prochaine et on pourrait solliciter la participation des élèves de l'école.

### ***MSAP***

La MSAP (Maison des services au public) est labellisé depuis le 1er décembre. Elle ouvrira la semaine prochaine et il y aura une inauguration. Les services qui y seront rendus concernent en priorité les personnes les plus en difficulté. Une vingtaine de partenaires se sont associés à la MSAP de Vaour qui peut accueillir aussi des personnes des communes voisines.

### ***LE 7 JANVIER 2017***

C'est la date de la prochaine réunion citoyenne qui aura lieu à 10h.

C'est aussi la date de la cérémonie des vœux qui aura lieu à 18h.